



COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LE SYSTEME D'INFORMATION : Evaluation des risques et Bénéfices

*Date : 03 Novembre 2017 \_SEPREDD+*

Par

CSRS /SEPREDD

Le 03 Novembre 2017 s'est déroulé au SEPRED sis 2 plateaux, un atelier sur l'évaluation des risques et bénéfices dans le cadre de l'élaboration du SIS Côte d'Ivoire

- Comme objectifs, il a s'agissait de :
  - (i) former les membres du groupe de travail sur le mécanisme de mise en place du SIS
  - (ii) présenter les options stratégiques de la stratégie REDD+ en CI
  - (iii) évaluer les risques et bénéfices liés aux options stratégiques de la stratégie REDD+ de Côte d'Ivoire

### Présentations introductives

	Contenu	Questions et observations	Réponses
Préconisations de Cancun Par Thaïs N (ONU Environnement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des garanties de Cancun</li> <li>• Description des différentes phases pour arriver aux paiements aux résultats tels que préconisés par le FVC (Fond Vert pour le Climat) par exemple</li> <li>• Etat d'avancement</li> </ul>	Que justifie le retard observé dans le processus SIS du Brésil	<p>Aucun pays n'est vraiment arrivé à la fin du processus avec un SIS bien établi, mais certains pays progressent fortement pour être à mesure de solliciter les fonds compétitifs disponibles.</p> <p>Le retard peut avoir plusieurs raisons (politiques, mise en place du processus REDD+ etc.)</p>

	du processus dans différents pays		
		Inquiétudes sur la multiplication des exigences pour accéder aux différents fonds alors que les premières exigences ne sont pas encore totalement satisfaites par les pays	Tous les pays qui se sont inscrits dans le processus sont inquiets avec l'augmentation des exigences. Mais il faut que les GdT mis en place dans certains pays puissent s'approprier ces exigences et voir comment satisfaire à ces exigences après avoir clarifier ce que veulent dire ces exigences dans le contexte national. Ensuite, il s'agira de mettre en avant les atouts des pays liés à ces exigences.
		Qui s'assure du respect des engagements ?	Ces sont les institutions nationales et les procédures mis en place pour gérer le SIS. Cela nécessite la plupart du temps des arrangements institutionnels .
SIS: objectifs, fonctions, arrangements institutionnels Par Inza K.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préambule : un document a été conçu pour faciliter l'appropriation du SIS en vue de mieux jouer votre rôle en tant que membre du GdT. (voir fichier SIS en Bref)</li> </ul>	A quelle échelle (nationale, sous nationale/régionale) le SIS intervient ?	A l'échelle nationale, mais il reste entendu que des informations à l'échelle sous-nationale seront capitalisées aussi.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du SIS (Objectifs, fonctions, besoins, structures de l'information, où trouver les informations, arrangement institutionnel etc.)</li> </ul> <p>→ le SIS doit s'appuyer sur des systèmes existants (recensements, registre foncier, SNSF...)</p> <p>→ un des défis est comment diffuser l'information (portail web existant à renforcer...)</p>		
<p>TdR du Groupe de Travail</p> <p>Par Karim O.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 17 institutions nationales proposées dans ce GdT avec respect du genre qui font partie du GdT</li> <li>* Présentation du mandat du GdT</li> <li>* Présentation des étapes du processus</li> </ul> <p>Examen des travaux existants, bénéfices et évaluation des risques, clarification des garanties</p>		

	<p>de Cancun de la CCNUCC</p> <p>Détermination des objectifs du SIS</p> <p>Déterminarion des besoins et de la structure de l'information SIS</p> <p>Examen des systèmes et sources d'informations existantes</p> <p>Préparation d'un document-cadre SIS</p> <p>Préparation d'un projet de résumé de l'information sur les sauvegardes</p> <p>Chronogramme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d' août 2017 à mars 2018</li> <li>- 4 réunions du Groupe de Travail</li> <li>- 2 consultations régionales pour validation de la 1ere monture du SIS</li> <li>- Validation du SIS</li> </ul>		
<p>Processus d'élaboration la stratégie Nationale REDD</p>	<p>Présentation du processus (y compris les consultations) et de la construction du système de</p>	<p>Ya t-il eu une cartographie des indicateurs clés secteur par secteur pour un suivi évaluation des actions et leur impacts</p>	<p>Les indicateurs clés sont plutôt définis en fonction des problématiques et impacts traités par chaque instrument de sauvegarde. Un dispositif de surveillance et de suivi de ces indicateurs sera mis en place.</p>

<p>en lien avec l'EESS et les instruments de sauvegardes</p> <p>Par Mathieu G</p>	<p>suivi évaluation (voir support powerpoint)</p>	<p>Est-ce que le dispositif prévoit un système d'alerte ou de veille?</p>	<p>Le mécanisme de surveillance et de suivi répondra entre autre à l'objectif d'alerte.</p>
		<p>Visibilité: il faut une stratégie de communication pour rendre visible le processus, existe-t-il un système pour mieux diffuser les activités REDD+</p>	<p>Le SEP REDD+ a une équipe de communication et un plan de communication. Mais il conviendra de mettre en lien ce plan de communication avec les objectifs du SIS afin qu'ils s'alimentent mutuellement.</p>
		<p>Consultation pourquoi 24 au lieu de 32 et les populations représentent 18%. N'est-ce pas faible?</p>	<p>Non car 24 sur 36 chef lieux cela fait environ 70% et ce sont des itinéraires qui couvrent l'Ouest, le Centre et l'Est. La représentativité est bonne car l'administration représente les communautés, le privé est crucial et les 18% des communautés se complètent avec la consultation de leur représentant qui sont dans l'administration</p>
<p>Politiques et mesures REDD+ (SEPREDD)</p> <p>Par Ane B.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 options stratégiques (OS) dans laquelle on a défini les politiques et mesures</li> <li>• Focus sur 3 OS</li> <li>➔ OS1: Agriculture Zéro déforestation avec en partenariat Public – Privé</li> <li>➔ OS3 : Gestion Durable des forêts</li> </ul>	<p>➔ Quelle est la place de la Déclaration de la nouvelle politique forestière en CI?</p>	<p>➔ Cette déclaration n'est pas encore promulguée, mais au moment opportun, il y aura des aménagements dans la stratégie au besoin pour adapter les nouvelles politiques.</p>
		<p>Ne pas oublier les réformes économiques et financières en plus des réformes politiques et lois</p>	<p>On en tiendra compte</p>

et conservation des  
aires protégées

→ OS6: Mise en place  
d'un système  
d'incitation du type  
paiement des  
services  
environnementaux  
(PSE)

### Résultats des Travaux de l'atelier du groupe de Travail SIS CI

Les travaux de cet atelier sont déroulés sous forme de groupe de travail avec des plénières pour partager les idées obtenues et apporter des contributions aux les travaux des autres groupes.

Les résultats des réflexions sont ci-dessous.

Les résultats de travaux de groupe sont consignés dans les tableaux ci-dessous

	<b>RISQUES (bleu) ET BENEFICES</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Impact</b>	<b>Garantie CNUCC</b>
<b>OS1 : AGRICULTURE ZERO DEFORESTATION EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>				
PM 1 : Evaluation des risques et opportunités liés aux forêts dans les bassins d'approvisionnement	Améliore la connaissance, la typologie et in fine, la meilleure conservation des superficies forestières.	3	1	a, e, f, g,c
	Renforce les institutions et acteurs économiques, en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales du couvert forestier.	2	3	a,b,f,g,e
	Contribue à la mise en place de l'aménagement du territoire au niveau local, régional et national.	3	3	c,d,f,g,
	Renforce le processus de mise en place du foncier rural.	3	3	c,d,f,g,
	Contribue à la paix sociale grâce à l'atténuation des conflits liés à l'appropriation des terres.	3	2	c,f,g,e
PM 2 : Connaissance de l'origine des produits et suivi de la déforestation	Contribue à diminuer les défrichements agricoles paysans incontrôlés au détriment de la forêt (notamment dans le FC et les AP) et donc à la diminution des émissions de GES forestier.	3	2	a,b,f,g,e
	Diminue des risques de fuites des produits agricoles vers d'autres marchés (exports), des émissions de CO2 forestier et d'approvisionnements exogènes.	3	1	a
PM 3 : Soutien aux petits producteurs pour l'amélioration de la productivité	Risques de conflits fonciers sur l'attribution de terres en concessions aux agro-industries.	1	1	c
	Risques sur la sécurité alimentaire du pays par conversion des cultures vivrières en cultures de rente.	1	3	f
	Renforce les capacités techniques et environnementales des petits producteurs, grâce à leur proximité et à leur encadrement par les agro-industries.	3	3	c,d

	Permet l'intensification agricole, la modernisation et la structuration accélérées de filières agricoles plus rentables, sur des espaces agricoles mieux stabilisés.	3	3	a,d
PM 4 : Soutien à l'émergence de « territoires durables » 16 réputés sans déforestation à travers un dispositif d'incitation de type PSE	Non traité du fait de l'existence d'une OS sur les PSE			
PM5: Restauration des forêts Classées dégradées	Favorise à long terme la conservation et la réhabilitation des FC par la sécurisation de leurs limites et l'apurement des occupations illégales.	3	3	a,c,e,f,g
	Permet la valorisation socio-économique des FC et de leurs zones périphériques.	3	1	c,e,d
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	3	2	d,c
	Implique la sortie négociée et progressive des populations dans les FC.	2	3	c,d,a,g
PM6: Engagement du secteur privé dans les filières et partenariat avec l'Etat	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système en raison des coûts de mise en place et des coûts récurrents du fonctionnement du système.	2	3	b,
	Contribue à la maîtrise des extensions des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.	3	3	a,b,e,f,g
	Meilleure crédibilité commerciale des filières agricoles et forestières sur les marchés d'export, et de leur RSE.	3	3	a,
	Renforce les institutions et acteurs économiques devenus en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales des filières et du couvert forestier.	3	3	a,b,e
	Renforce le processus de mise en place du foncier.	3	2	c,d,f,g
	Valorisation socio-économique des FC et AP et de leurs zones périphériques.	3	1	c,d,e

PM 7 : Sensibilisation, Engagement, Communication et accords commerciaux	(Voir proceccus FLEGT)			
PM 8 : Mise en place d'une plateforme nationale sur l'agriculture zéro déforestation				
<b>PM spécifiques liées au CACAO</b>				
PM 1 : Découplage entre cacaoculture et déforestation dans le domaine rural	Risques de pollution des milieux (sols, eaux, air...) par l'excès ou le mauvais usage des produits phytosanitaires et des autres intrants agricoles.	3	3	e
	Indisponibilité et/ou difficultés d'acquisition du matériel végétal amélioré.	2	2	/
	Diminue les émissions de CO2 forestier grâce à la stabilisation du domaine agricole devenu plus productif avec la régénération artificielle de la fertilité des sols (usage d'intrants, zéro labour...) et grâce au maintien et à la réhabilitation des forêts résiduelles qui stockent le carbone.	3	3	a,e,f,g
	Meilleure diffusion des bonnes pratiques culturales et des méthodes de cultures intensives grâce à l'encadrement et à la vulgarisation/imitation des méthodes de l'agro-industrie vers les cultures paysannes.	3	2	d
	Favorise le développement d'une agriculture paysanne plus performante et mieux intégrée aux marchés.	2	3	a,c
	Possibilité d'instaurer des labels « filières durables » rémunérateurs à l'export, pour les productions cacaoyères s'insérant dans la dynamique « Agriculture zéro déforestation ».	3	2	a
	Meilleure efficacité des projets (rentabilité, gestion des terres, conservation de l'environnement...) s'ils sont conçus dans des partenariats publics-privés.	2	2	d,e

	Permet une affectation des terres et un zonage d'occupation des sols plus conforme avec leur potentiel et vocation pédo-agricole.	2	1	e
PM 2 : Contribution à la gestion durable des forêts classées, parcs et réserves et à la restauration des forêts dégradées dans les zones de production cacaoyère	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système en raison des coûts de mise en place et des coûts récurrents du fonctionnement du système.	3	3	f,g
	Restauration et maintien du potentiel de production de biens et services et de stockage de carbone des FC.	3	3	a,b,e,f
	Diminue/stoppe l'exploitation illégale du bois dans le DFPE.	2	3	a,b,e,f,g
	Maintient/augmente les revenus et les emplois du secteur privé et la fiscalité forestière de l'Etat.			
	Favorise une meilleure valorisation des produits forestiers et des ressources naturelles.	3	2	a,b,e
	Renforce la RSE des entreprises de la filière bois et leur crédibilité commerciale sur les marchés d'export, grâce à des produits certifiés 'durables'.			
	Contribue à la maîtrise des extensions des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.	3	3	a,b,e,f,g
	Meilleure crédibilité commerciale des filières cacaoyères et forestières sur les marchés d'export, et de leur RSE.	2	1	a,b
	Renforce les institutions et acteurs économiques devenus en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales des filières et du couvert forestier.	2	3	a,b,e
	Renforce le processus de mise en place du foncier.	1	1	c,d,f,g
	Permet la valorisation socio-économique des FC et AP et de leurs zones périphériques.	2	1	c,d,e
	Conservation et la réhabilitation des FC et des AP par la sécurisation de leurs limites et l'apurement des occupations illégales.	1	1	a,c,e,f,g
	Améliore le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	2	3	b,c,d

	Permet de formaliser prioritairement et définitivement le foncier de l'Etat et celui des communautés villageoises et des particuliers, dans et autour des FC et AP (zones périphériques).	1	2	b,c,d,e
	Coup d'arrêt à la dégradation des FC et des AP (DFPE).	2	3	a,e,f,g
	Réaffirme l'autorité de l'Etat sur le DFPE et sa volonté politique de reprendre le contrôle des FC et des AP.	3	2	a,b
<b>PM 3</b> : Engagement du secteur privé cacao en capitalisant sur le programme de durabilité déjà en cours.	Permet l'intensification agricole, la modernisation et la structuration accélérées de filières agricoles plus rentables, sur des espaces agricoles mieux stabilisés.	2	2	a,f,g
	Renforce les capacités techniques et environnementales des petits producteurs, grâce à leur proximité et à leur encadrement par les agro-industries.	1	2	a,c,d
	Meilleure conservation des forêts, du fait de l'évolution des systèmes agraires vers une plus grande stabilité (non itinérants), grâce à l'intensification agricole.	2	3	a,e,f,g
	Renforcement du partenariats publics-privés et privés-paysans pour le développement économique et rural autour de noyaux agro-industriels.	2	2	a,b,d
	Augmentation des revenus des filières agricoles (rentabilité, labélisation etc.), agroindustrielles, grâce à de meilleurs rendements et à l'évolution d'une économie de subsistance vers une économie de rente ouverte sur les marchés.	2	2	a,c,d
<b>PM 4</b> : Création d'un groupe de travail sur la thématique Changement climatique au sein de la plateforme de partenariat Public-Privé.	Développement d'une capacité nationale de recherche-développement permettant la régulation de l'intensification agricole.	3	1	a, f,g

RISQUES (bleu) ET BENEFCES	Probabilité	Impact	Garantie CNUCC
----------------------------	-------------	--------	----------------

### OS3 : Gestion Durable des forêts et conservation des aires protégées

<p>PM 1 : Renforcement de l'exploitation légale et durable du bois à travers la mise en œuvre du processus APV-FLEGT et autres mécanismes de certification de la gestion durable</p>	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système de traçabilité en raison de ses coûts de mise en place et ses coûts récurrents de fonctionnement.	2	3	f
	Favorise la réhabilitation des FC, leur conservation et le stockage du CO2, grâce à la valorisation des produits forestiers issus de régénération forestière (suite à la disparition des gros bois déjà exploités).	3	3	a,b,e,f
	Restructure et maintient un secteur économique aujourd'hui en crise, du fait de l'inadaptation de l'outil industriel prévu à l'origine pour les gros bois et pour l'export, et qui doit se réorienter aujourd'hui vers le marché intérieur et régional.	1	2	a,b
	Maintient/augmente les revenus et les emplois du secteur privé et la fiscalité forestière de l'Etat.	3	2	b
	Permet l'utilisation des déchets comme source d'énergie renouvelable (charbon de bois).	3	3	a, e
	Contribue à la maîtrise de l'aménagement des FC et au stockage du CO2, grâce à une meilleure estimation des quantités et flux de bois exploités.	3	3	a,b,e
	Renforce la RSE des entreprises de la filière bois et leur crédibilité commerciale sur les marchés d'export, grâce à des produits certifiés 'durables'.	3	2	a,b
	Renforce les institutions et acteurs économiques en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales et économiques liées au couvert forestier et aux fuites de CO2.	3	3	b,e,f,g

	Possibilité d'instaurer des labels « filière bois durable » rémunérateurs à l'export, en s'insérant dans une dynamique « Foresterie - zéro déforestation », grâce à la mise en place systématique et obligatoire d'aménagements forestiers sur les zones exploitées.	2	3	a,b,e
	Report de l'exploitation illégale des bois et de fuite de CO2 vers des zones non contrôlées. RISQUE?	3	2	f,g
	Renforce les capacités des agents de l'Etat sur les enjeux de la gestion des FC et AP dans les contextes complexes des processus FLEGT et REDD+.	3	2	a,b
	<del>Utiliser les déchets comme source d'énergie renouvelable (charbon de bois).</del> -REPETITION			
PM 2 : Renforcement de la gouvernance des forêts classées	Risque de perte d'autorité de l'Etat s'il recule face aux infiltrations villageoises dans le DFPE.	2	3	f,g
	Risque de conflits et de révoltes paysannes contre l'Etat accusé d'avoir accaparé les terres des communautés sans compensations ni dédommagement.	3	2	c,d
	Meilleure efficacité des projets (rentabilité, conservation de l'environnement, s'ils sont correctement insérés dans un partenariat ou une dynamique FLEGT-REDD+.	3	2	a, b, e
	Favorise à long terme la conservation et la réhabilitation des FC par la sécurisation de leurs limites et l'apurement des occupations illégales.	2	3	b,e,f,g
	Permet la valorisation socio-économique des FC et de leurs zones périphériques.	1	2	c,d,e
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	2	2	b,c,d
	Implique le déguerpissement progressif des populations dans les FC, avec la perte de leurs biens et revenus correspondants.	2	3	b

	Restauration et maintien du potentiel de production de biens et services et de stockage de carbone des FC.	2	3	a, e,f,g
	Diminue/stoppe l'exploitation illégale du bois dans le DFPE.	3	3	a,b,e
	Maintient/augmente les revenus et les emplois du secteur privé et la fiscalité forestière de l'Etat.	3	2	a,b
	Favorise une meilleure valorisation des produits forestiers et des ressources naturelles.	2	2	a,e
	Renforce la RSE des entreprises de la filière bois et leur crédibilité commerciale sur les marchés d'export, grâce à des produits certifiés 'durables'.	2	2	a,b
	Renforce les institutions, en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales du couvert forestier et de la filière bois.	3	3	a,b,e,f,g
	Permet la connaissance, la typologie et in fine, la meilleure conservation des FC et des AP	3	3	b,e
	<del>Renforce les institutions et acteurs économiques, en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales du couvert forestier. REPETITION</del>			
	Maitriser l'aménagement des FC et du stockage du CO2, grâce à une meilleure estimation des quantités et flux de bois exploités	3	3	b,e,f,g
	Renforcement de l'autorité de l'Etat, notamment de la SODEFOR face aux infiltrations villageoises dans le DFPE (FC).	2	3	b
PM 3 : Gestion des infiltrations agricoles en forêts classées	Risque de conflits et de révoltes paysannes contre l'Etat accusé d'avoir accaparé les terres des communautés sans compensations ni dédommagement.	3	2	c,d
	Risque de perte d'autorité de l'Etat qui recule face aux infiltrations villageoises dans le DFPE.	2	3	b,d
	Conflits et révoltes paysannes. REPETITION			

	Permet une affectation des terres et un zonage d'occupation des sols plus conforme avec leur potentiel et vocation pédo-agricole.	2	2	e,
	Permet d'entériner sans conflits sociaux la conversion agricole des FC et <del>des AP</del> les plus dégradées par les infiltrations paysannes et de ne pas déguerpier des populations devenues susceptibles (par le dernier conflit à composantes foncières) et/ou trop nombreuses.	2	3	d,c,b,a
	Implique le déguerpissement progressif des populations dans les FC, avec la perte de leurs biens et revenus correspondants. ->POLITIQUE OPPOSEE à la PM?			
	Donne l'opportunité de formaliser prioritairement et définitivement le foncier de l'Etat et celui des communautés villageoises et des particuliers, dans et autour des FC et AP (zones périphériques).	3	2	a,c,d
	Favorise l'évolution des pratiques vers l'intensification agricole, du fait des nouvelles contraintes foncières.	3	2	a,b,g
	Favorise à long terme la conservation et la réhabilitation des FC par la sécurisation de leurs limites et l'apurement des occupations illégales.	3	3	b,e,
	Permet la valorisation socio-économique des FC et de leurs zones périphériques.	2	2	c,d,e
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	3	2	b,c,d,
	Restauration et maintien du potentiel de production de biens et services et de stockage de carbone des FC.	3	3	a,b,e,f
	<del>Valorisation socio-économique des FC et de leurs zones périphériques.</del> REPETITION			

PM 4 : Développement de partenariats pour la restauration des forêts classées	Non traitée			
PM 5 : Renforcement de la protection et la gestion durable des aires protégées  AP ne contient pas FC	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système en raison des coûts de mise en place et des coûts récurrents du fonctionnement du système.	2	2	f,g
	Risque de conflits et de révoltes paysannes.	1	1	c,d
	Contribue à la maîtrise des extensions des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.	2	2	e, g
	Meilleure crédibilité commerciale des filières agricoles et forestières sur les marchés d'export, et de leur RSE. DISCUSSION sur la pertinence de ce bénéfice	2	2	a,b
	Renforce les institutions et acteurs économiques devenus en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales des filières et du couvert forestier.	3	3	a,b,e
	Renforce le processus de mise en place du foncier. DISCUSSION sur la pertinence de ce bénéfice	2	2	a,b,e
	Permet la valorisation socio-économique de AP et de leurs zones périphériques.	3	2	c,d,e
	Arrêt à la dégradation des FC et des AP (DFPE).	2	3	a,b,e,f,g
	Réaffirme l'autorité de l'Etat sur le DFPE.	3	2	a,b
	Favorise à long terme la conservation et la réhabilitation des AP par la sécurisation de leurs limites et l'apurement des occupations illégales.	3	3	a,b,e
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	3	2	b,c,d
Implique le déguerpissement progressif des populations dans les AP, avec la perte de leurs biens et revenus correspondants.	3	3	b	

PM 6 : Renforcement du statut des forêts Sacrées et conservation des forêts communautaires	Risques de pollution des milieux (sols, eaux, air...) par l'excès ou le mauvais usage des produits phytosanitaires et autres intrants agricoles. DISCUSSION : risque du au confinement des paysans sur de petites exploitation?	2	3	e
	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système en raison des coûts de mise en place et des coûts récurrents du fonctionnement du système. AJOUT	2	3	e,f
	Favorise du dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	3	2	b,c,d
	Favorise le dialogue et la coopération entre le secteur privé et les communautés villageoises.	2	2	c,d
	Meilleure efficacité des projets (rentabilité, conservation de l'environnement) s'ils sont insérés dans des partenariats publics-privés.	2	2	c,d,e
	Renforce les institutions et acteurs économiques, devenus en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques du couvert forestier et de son exploitation	1	3	a,b,e
	Développement d'une capacité nationale de recherche-développement permettant l'intensification et la rentabilité des reboisements.	2	3	a,e

**RISQUES (bleu) ET BENEFICES**

**Probabilité**

**Impact**

**Garantie CNUCC**

## **OS 6 : Mise en place d'un système d'incitation du type paiement des services environnementaux (PSE)**

PM1 : Mise en place de quatre modalités de PSE	Risque de perte d'activité et de revenus pour les paysans sans titres fonciers.	2	2	c,d
--	---	---	---	-----

	Risque de statut quo ou d'avancement très lent de la réforme foncière, en raison de procédures longues et de coûts élevés pour les bénéficiaires et risques de conflit pour l'appropriation de la terre.	3	3	a,b,c,d,
	Risque de perturbation ou de mise à l'écart des acteurs du secteur informel avec baisse de leurs revenus et augmentation de leur précarité.	3	2	c,d
	Favorise l'implantation de dispositifs PSE des écosystèmes forestiers et non forestiers (eau, sols, PFNL...), actuellement non organisés, sauf pour le SE carbone avec la REDD+ en cours.	3	3	a,b,c,e
	Favorise l'adoption de pratiques agricoles durables permettant l'intensification agricole ou/et l'agroforesterie.	3	3	a,e,f,g
	Contribue à la maîtrise de l'extension des surfaces agricoles sur les espaces forestiers.	3	3	a,b,e,f,g
	Renforce le processus de mise en place et de sécurisation du foncier rural.	3	3	c,d,f,g
	Implique la limitation de l'accès anarchique aux RN, mais cependant, avec la baisse des revenus informels qui leurs sont liés.	2	3	b,c,e
	Favorise l'intégration des coûts et des revenus des services environnementaux dans la comptabilité des exploitations et des projets et dans la comptabilité nationale.	2	3	a,b

	Préalable nécessaire à la mise en œuvre du processus REDD+ pour les investissements et la rémunération des bénéficiaires REDD+ dans le DFR.	3	3	a,b
	Permet de valoriser à long terme les investissements et donc d'assurer une meilleure productivité agricole et des produits annexes (dont le Carbone stocké).	3	3	a,e
	Permet d'appliquer le partage des bénéfices issus de la valorisation du carbone en l'associant à la propriété foncière.	3	3	d,e
PM 2 : Mise en place d'un dispositif de gouvernance du système national PSE	Risque d'existence temporaire ou d'abandon du système en raison des coûts de mise en place et des coûts récurrents du fonctionnement du système.	3	3	a,b
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les communautés villageoises.	3	2	b,c,d
	Transparence et crédibilité du système	3	3	a,b
	Favorise la durabilité du système PSE	3	3	a,b,e
	Favorise le dialogue et la coopération entre l'Etat et les partenaires au développement et le secteur privé	3	3	d
PM 3 : Mise en place d'un mécanisme de financement domestique des PSE	Contribue à la politique nationale de DD, conforme aux stratégies nationales et aux accords internationaux.	3	3	a
	Compense les dégradations forestières provenant du secteur minier, agricole et forestier	2	3	e

	Favorise l'intégration des coûts et revenus des services environnementaux dans la comptabilité des exploitations et projets miniers agricole et forestier et dans la comptabilité nationale.	2	3	a,b
PM 4 : Développement d'un cadre national de l'aménagement du territoire et élaboration du schéma national d'aménagement du territoire	Risques de divergences entre ministères sur l'affectation et les vocations des sols, et sur l'attribution de concessions en zones déjà affectées (forêts, agro-industries, permis d'exploitation miniers...).	3	3	b,d
	Risques de conflits sociaux sur les vocations et modes de mise en valeur préconisés pour les terres agricoles et la foresterie (modes traditionnel, familial, privé, grosses entreprises...).	3	3	c,d
	Risque de perturbation ou de mise à l'écart des acteurs du secteur informel, avec baisse de leurs revenus et augmentation de leur précarité.	3	2	d
	Renforce les institutions et acteurs économiques en capacité de mieux suivre et contrôler les dynamiques territoriales minières, agricoles et forestières.	2	3	b,e
	Contribue à la mise en place de l'aménagement du territoire au niveau régional et national.	3	3	b
	Renforce le processus de mise en place du foncier rural.	3	3	c,d,f,g
	Préalable nécessaire à la mise en œuvre du processus REDD+ pour définir les zones à vocation REDD+ et rationaliser l'occupation du sol.	3	3	a,b

	Diminue les dégradations forestières et la déforestation dues aux défrichements incontrôlés (agricoles, miniers, urbains, autres...).	2	1	a,e
	Favorise la sécurisation du foncier, notamment du parcellaire agricole et forestier. (REPETITION)			